

Ce document a été conçu par la Commission des jeux de hasard sur base de l'article 54 § 3.1 de la loi du 7 mai 1999.

**Demande d'interdiction d'accès aux salles de jeux.**

Par le biais de ce formulaire vous pouvez demander une interdiction d'accès aux casinos (réels et en ligne), aux salles de jeux automatiques (réelles et en ligne) et aux agences de paris (uniquement en ligne).

Ceci peut vous aider dans votre lutte contre l'assuétude.

Renvoyez à la Commission des jeux de hasard ce formulaire scrupuleusement rempli et annexez-y une copie de votre carte d'identité.

Nom:.....  
Prénoms:.....  
Rue:..... Numéro:..... Boîte:.....  
Code Postal:..... Commune: .....

Date de naissance:..... Lieu de naissance:.....  
Nationalité:.....  
Numéro du registre national: .....

**Déclaration:**

Je soussigné .....  
demande l'interdiction d'accès aux salles de jeux automatiques et aux casinos.

Signature:

Date:

Vos données seront reprises dans une banque de données au Service Public Fédéral Justice afin de vous interdire l'accès aux salles de jeux de hasard de classe I et II.

Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez droit à la consultation, correction et radiation de ces données. Vos données personnelles ne peuvent pas être transmises à des tiers.

Service public fédéral Justice  
Commission des jeux de hasard  
Cantersteen, 47  
1000 - BRUXELLES

